



**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du Lundi 15 mai 2017**

L'an deux mil dix-sept, le lundi 15 mai à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie (salle du Conseil) 32 rue du Général de Gaulle, sous la présidence de Madame Martin Pauline, Maire.

Présents : Mme Martin, M. Migeon, Mme Pinon-Puissesseau, M. Le Gallo, Mme Perol, M. Rabier, M. Simonnet, M. Despérelle, M. Langer, Melle Caro, M. Vivet, M. Wieckowicz, M. Pichon, Mme Roche, Mme Vair-Piova, Mme Maudlerc, Mme Menager, Mme Delarue, Mme Beaupuis, Mme Le Berre, M. Moreau, M. Zapf-Lacroix, Mme Médard, M. Boutaud, M. Barbotin, M. Luche, M. Viallon.

Secrétaire de séance : Melle Caro

Absents excusés représentés :

Mme Roussel avait donné pouvoir à M. Rabier
M. Guinard avait donné pouvoir à Mme Martin

Le procès-verbal de la séance du 20 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

Un compte-rendu est fait sur les différentes réunions qui ont eu lieu :

Les 30 mars et 14 avril 2017 : Commission électorale ;

Le 1^{er} avril 2017 : Conseil Municipal des Enfants + réunion de travail ;

Le 2 avril 2017 : Accueil de la marche de l'Itinéraire Gaston Couté par le Comité de quartier de la Nivelles et marche de printemps ;

Le 6 avril 2017 à Baccon : Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire portant sur l'approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs ; l'affectation des résultats de l'exercice clos ; la fixation des taux d'imposition de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, de la cotisation foncière des entreprises et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ; l'instauration d'un mécanisme d'intégration fiscale progressive des taux additionnels de taxe d'habitation et de taxe foncière sur les propriétés non bâties ; le vote des subventions ; les projets et promesses de vente en cours des zones d'activité ; l'approbation du projet éducatif des accueils de loisirs sans hébergement ;

Le 10 avril 2017 : Conseil d'Administration du C.C.A.S portant notamment sur la reprise anticipée des résultats de l'année 2016 ; le vote du budget primitif 2017 ; des demandes d'aides sociales légales et financières ; une demande de bourse au permis de conduire ; une demande d'autorisation de subvention ;

Du 18 au 22 avril 2017 : Voyage à Lymm avec le Jumelage Anglais ;

Ville de Meung-sur-Loire

32 rue du Général de Gaulle
45130 Meung-sur-Loire

Téléphone :
(0)238 469 494

Télécopie :
(0) 238 447 667

E-mail :
mairie@meung-sur-loire.com

Site internet :
www.meung-sur-loire.com



Le 27 avril 2017 : Réunion sur l'équilibre alimentaire à l'attention des parents d'élèves ;

Le 6 mai 2017 : Séminaire des Elus organisé à Chaingy par la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire ;

Le 8 mai 2017 : Cérémonie commémorative du 8 mai 1945 ;

Le 9 mai 2017 : Commission des Finances pour préparer le Conseil Municipal du 15 mai 2017 ;

Le 11 mai 2017 à Villorceau : Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire portant notamment sur l'approbation des modifications statutaires et la désignation des représentants du Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique ; la désignation des représentants de l'Office de Tourisme ; la désignation des représentants au S.I.V.O.S. de Moisy ; les demandes de subventions, les modalités de retrait de la Commune de Jouy-le-Potier de l'ancienne Communauté de Communes du Val d'Ardoux ;

L'ordre du jour est ensuite étudié ainsi qu'il suit :

Motion pour la sauvegarde de la qualité du service public ferroviaire sur la ligne Orléans - Blois - Tours.

A l'unanimité, l'Assemblée adopte une motion de soutien portée par le Collectif des Gares du Val de Loire (C.G.V.L.), relative à la baisse de la qualité du service public ferroviaire sur la ligne Orléans - Blois - Tours.

Attribution d'une subvention de fonctionnement pour 2017 au profit :

- du Club Magdunois de Tennis de Table,
- de l'Association Les Amis du Château de Meung-sur-Loire,
- de l'Association les Grilles de Meung,
- de la Compagnie Les Utopies.

A l'unanimité, l'Assemblée procède au vote d'une subvention de fonctionnement pour 2017 au profit des associations décrites ci-dessus pour lesquelles le dossier est dorénavant complet.

Attribution de subventions exceptionnelles au profit :

- de l'Association Meung Cyclisme,

A l'unanimité, l'Assemblée décide d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 800 € au profit de l'Association Meung Cyclisme, afin de l'aider financièrement dans l'organisation de la course cycliste « La Ronde du Loiret », qui aura lieu les 20 et 21 mai 2017, ainsi qu'une subvention de 250 € dans le cadre de l'épreuve annuelle « semi-nocturne de Meung-sur-Loire » prévue le 16 juin prochain.

- de l'Association Cœur de Loire.

A l'unanimité, l'Assemblée décide d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 € au profit de l'Association Cœur de Loire, afin de l'aider financièrement dans le démarrage de son activité.

Participation de la Commune au fonctionnement de l'Ecole Privée Saint-Jean.

A l'unanimité (trois abstentions relevées), l'Assemblée décide de maintenir le montant de la participation communale aux frais de fonctionnement de l'Ecole Privée Saint-Jean à 432 €, à compter de l'année scolaire 2016/2017, pour ce qui concerne l'accueil des enfants magdunois fréquentant cet établissement.

Participations communales :

- **F.A.J. (Fonds d'Aide aux Jeunes)**
- **F.U.L. (Fonds Unifié Logement)**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'allouer pour l'année 2017, une participation de :

* 685,19 € au Fonds d'Aide aux Jeunes (F.A.J.),

* 3 363,66 € au Fonds de Solidarité pour le Logement (F.S.L.).

- de contribuer au titre du dispositif énergie, eau via le C.C.A.S., dans le cadre de ces aides complémentaires.

Vente de parcelles sur la Z.A.C. des Tertres.

Dans le cadre d'un projet immobilier destiné aux seniors sur le périmètre de la Z.A.C. des Tertres, l'Assemblée :

- se prononce favorablement sur le principe de la vente de parcelles d'une superficie d'environ 3,6 ha,
- autorise Madame le Maire négocier avec le promoteur ou toute société qui s'y substituerait et à signer la promesse de vente puis, en temps voulu, la cession du lot concerné, ainsi que tous actes et documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Cession de la parcelle cadastrée section AC 172 située 28 T rue de Blois.

A l'unanimité, l'Assemblée décide de céder la parcelle cadastrée section AC 172, située 28 T rue de Blois, d'une superficie de 236 m², et autorise Madame le Maire à effectuer toutes les formalités permettant cette opération, étant entendu que l'avis de France Domaine a été sollicité.

Reprise de la voirie du Lotissement Permely - lancement de l'enquête publique réglementaire.

A l'unanimité, l'Assemblée autorise Madame le Maire à lancer en temps voulu l'enquête publique réglementaire concernant la reprise de voirie du Lotissement Permely, sous réserve que les formalités et remises en état préalables énoncées en séance, aient été opérées.

Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein de la C.L.E.C.T. de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire.

A l'unanimité, l'Assemblée désigne Madame Pauline MARTIN, représentant titulaire et Monsieur Alain LE GALLO, représentant suppléant au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire.

Personnel Communal :

- * **approbation des contrats de travail saisonnier,**

A l'unanimité, l'Assemblée autorise Madame le Maire à signer les contrats de travail des personnels qui assureront pendant les vacances d'été des postes saisonniers au sein des divers services.

- * **autorisation de signature de contrats de travail avec les professeurs de musique.**

A l'unanimité, l'Assemblée autorise Madame le Maire à procéder au recrutement des professeurs de musique qui s'avère nécessaire au titre de l'année 2017/2018, conformément aux règles du statut de la Fonction Publique Territoriale.

Questions et Communications diverses.

Madame le Maire donne lecture des prochaines dates à retenir :

Le 19 mai 2017 à 18h00 : Inauguration de la Poste
Les 20 et 21 mai : Course cycliste « La Ronde du Loiret »
Le 21 mai 2017 : Vide-grenier du Comité de quartier de la Nivelles
Le 29 mai 2017 à 18h30 : Commission Scolaire
Le 29 mai 2017 à 20h00 : Commission Enfance Jeunesse
Les 1^{er}, 2 et 3 juin 2017 : Festicolor 16^{ème} édition
Le 6 juin 2017 à 10h00 : Commission électorale
Du 7 au 11 juin 2017 : 6^{ème} Edition du rendez-vous au Bord des Mauves
Le 9 juin 2017 à 19h00 : Fête des voisins organisée par le Comité de quartier des Potières
Les 11 et 18 juin 2017 : Elections législatives
Le 15 juin 2017 à 19h00 : Conseil Communautaire
Le 17 juin 2017 à 10h30 : Conseil Municipal des Enfants
Le 18 juin 2017 à 11h30 : Cérémonie commémorative de l'appel du 18 juin
Le 19 juin 2017 à 20h00 : Réunion à l'attention des parents d'élèves concernant le portail famille
Le 20 juin 2017 à 18h30 : Commission des Finances
Le 26 juin 2017 à 20h30 : Conseil Municipal
Le 6 juillet 2017 à 20h00 : Conseil Communautaire

Remerciements des Associations pour la subvention 2017 :

- L'Harmonie de Meung-sur-Loire,
- L'Association Musiques en Meung,
- L'Association Tard T'Art,
- Le Comité de Jumelage Lymm/Meung,
- Le Comité de Jumelage Meung-Bierun,
- Le Cercle d'Escrime Magdunois,
- L'Association Beauce Val Service,
- L'Association d'Aide à Domicile UNA,
- Le Secours Populaire Français - Comité de Meung-sur-Loire,
- l'Association Ensemble et Solidaires UNRPA de Meung-sur-Loire,
- La Société d'Horticulture d'Orléans et du Loiret - section de Meung-sur-Loire,
- L'Association Agréée de Pêche et Protection du Milieu Aquatique de Meung (APPMA).

Informations sur l'ouverture de la piscine (du samedi 3 juin au dimanche 17 septembre 2017) :

- **Du 3 au 25 juin** : mercredis de 14h à 20h - week-ends de 10h à 20h
- **Du 26 juin au 2 juillet** : Mercredi de 14h à 20h - week-end de 10h à 20h, les autres jours de 16h à 20h
- **Du 3 au 9 juillet** : week-end de 10h à 20h, les autres jours de 14h à 20h
- **Du 10 juillet au 3 septembre** : Tous les jours de 10h à 20h avec des ouvertures nocturnes de 20h à 22h les jeudis 13, 20 et 27 juillet puis les 3, 10, 17, 24 et 31 août
- **Du 4 au 17 septembre** : Mercredis de 14h à 20h - week-ends de 10h à 20h, les autres jours de 16h à 20h.

Affiché le : 19/5/17

Meung-sur-Loire, le 17 mai 2017
Le Maire,
Pauline MARTIN

